10. PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS

L'élaboration du plan directeur des chemins pour piétons découle de la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons de randonnée pédestre, L 1 60.

Son contenu est fixé à l'article 4 :

- l*es chemins pour piétons sont fixés par les plans directeurs, qui en établissent le réseau pour les agglomérations.*
- *les plans directeurs fixant le réseau des chemins pour piétons indiquent les chemins existants et le tracé de ceux dont la création paraît souhaitable, ainsi que les traversées à réaménager.*
- *ils comportent des propositions de mesures de circulation favorisant la liberté de déplacement des piétons.*

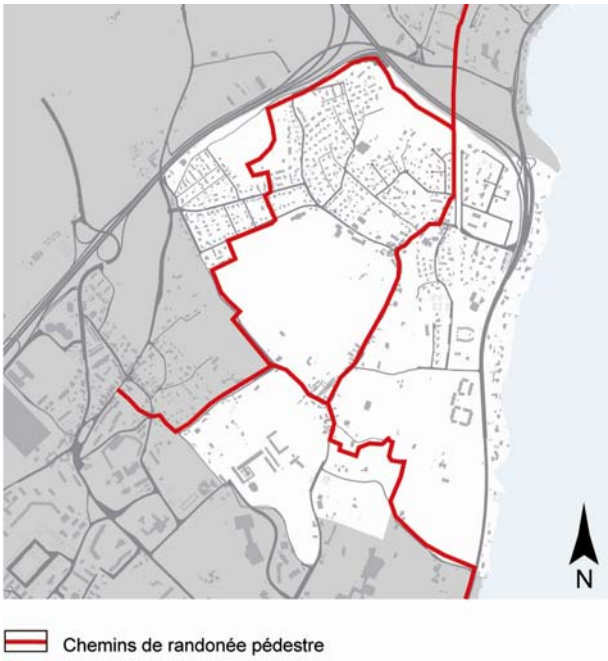

Chemins de randonnée pédestre

Le rôle premier du plan directeur est avant tout d'identifier les problèmes et les déficits de liaisons afin d'amener la population à préférer le déplacement à pied plutôt qu'en voiture. Sur Pregny-Chambésy, le trafic routier est prédominant et induit des nuisances de tout ordre relativement importantes – notamment au centre des villages et dans les quartiers résidentiels traversés par les routes principales.
Pour faire face, l'objectif va être de mettre en place une politique en faveur de la mobilité douce et plus particulièrement des déplacements à pied. Pour ce faire, intégrer le plan directeur des chemins pour piétons au plan directeur communal permet d'assurer une bonne coordination entre urbanisation et déplacements. Ce plan directeur, devra aussi intégrer le plan des chemins de randonnée pédestre, tenir compte de la planification des communes voisines en vue d'assurer une continuité des cheminements et faire figurer les mesures proposées par le plan directeur du Jardin des Nations.

Réseau des espaces verts du schéma d'aménagement de l'agglomération

CHEMINS PIETONS
ETAT ACTUEL

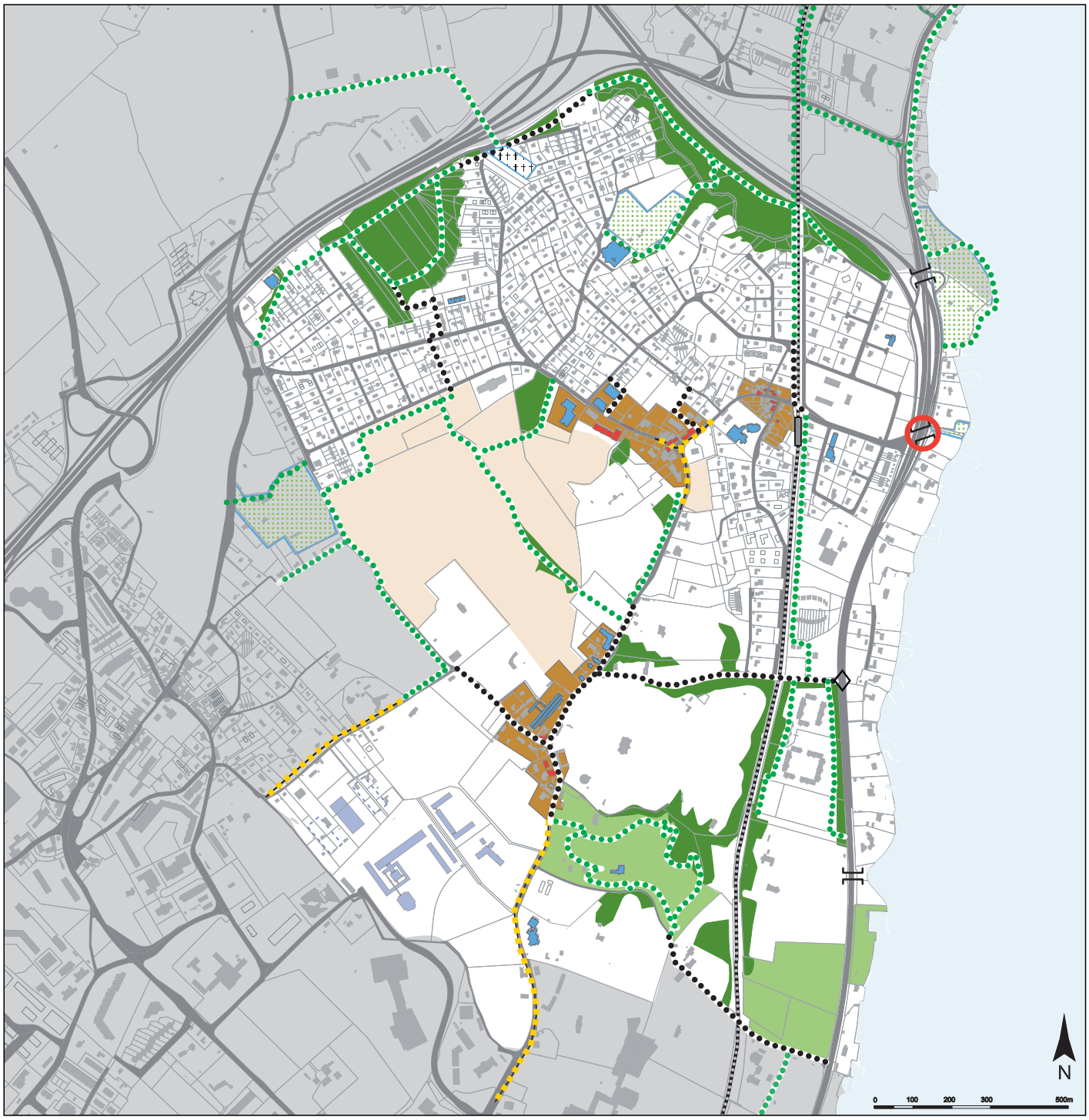

- Chemin de promenade existant
- Liaison- cheminement sur trottoir
- Traversée piétonne existante souterraine/ par feux
- Tronçon difficile - trottoir discontinu, absent, rétrécissements
- Village
- Equipement public
- Commerces et services
- Organisations internationales
- Cadastre forestier
- Zone de verdure
- Espace agricole
- Sport et loisirs

CONSTAT DE DYSFONCTIONNEMENTS
Problèmes de continuité, confort, sécurité

Lisibilité/ signalétique de l'entrée au chemin de la Foretaille

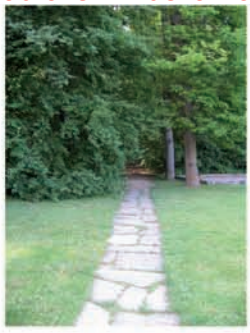

Centre de Chambésy: à réaménager

Lisibilité de l'accès au chemin de promenade

Centre de Chambésy-Dessous à réaménager

Confort d'accès autour de l'école de Valérie

Passage sous voie à améliorer

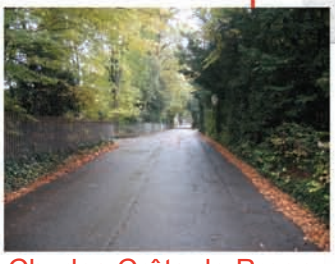

Ch. des Crêts de Pregny
Sécurité: absence de trottoir/ cheminement

Lisibilité/signalétique de l'accès au chemin des Ecrevisses

Liaison vers le Ch. des Cornillons à rendre publique

CONSTAT DE DYSFONCTIONNEMENTS
ROUTE DE PREGNY

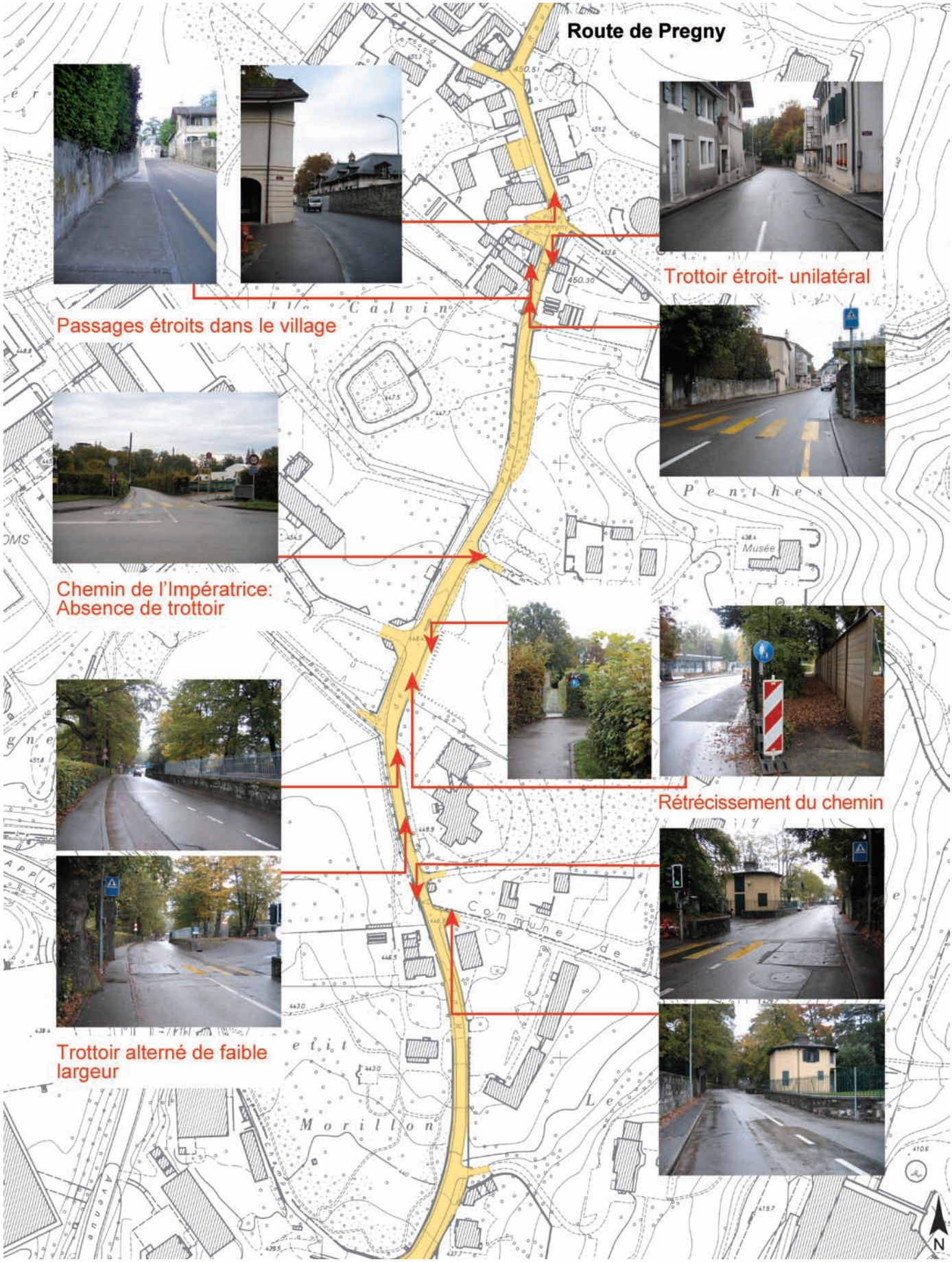

CONSTAT DE DYSFONCTIONNEMENTS
CHEMIN DE CHAMBESY

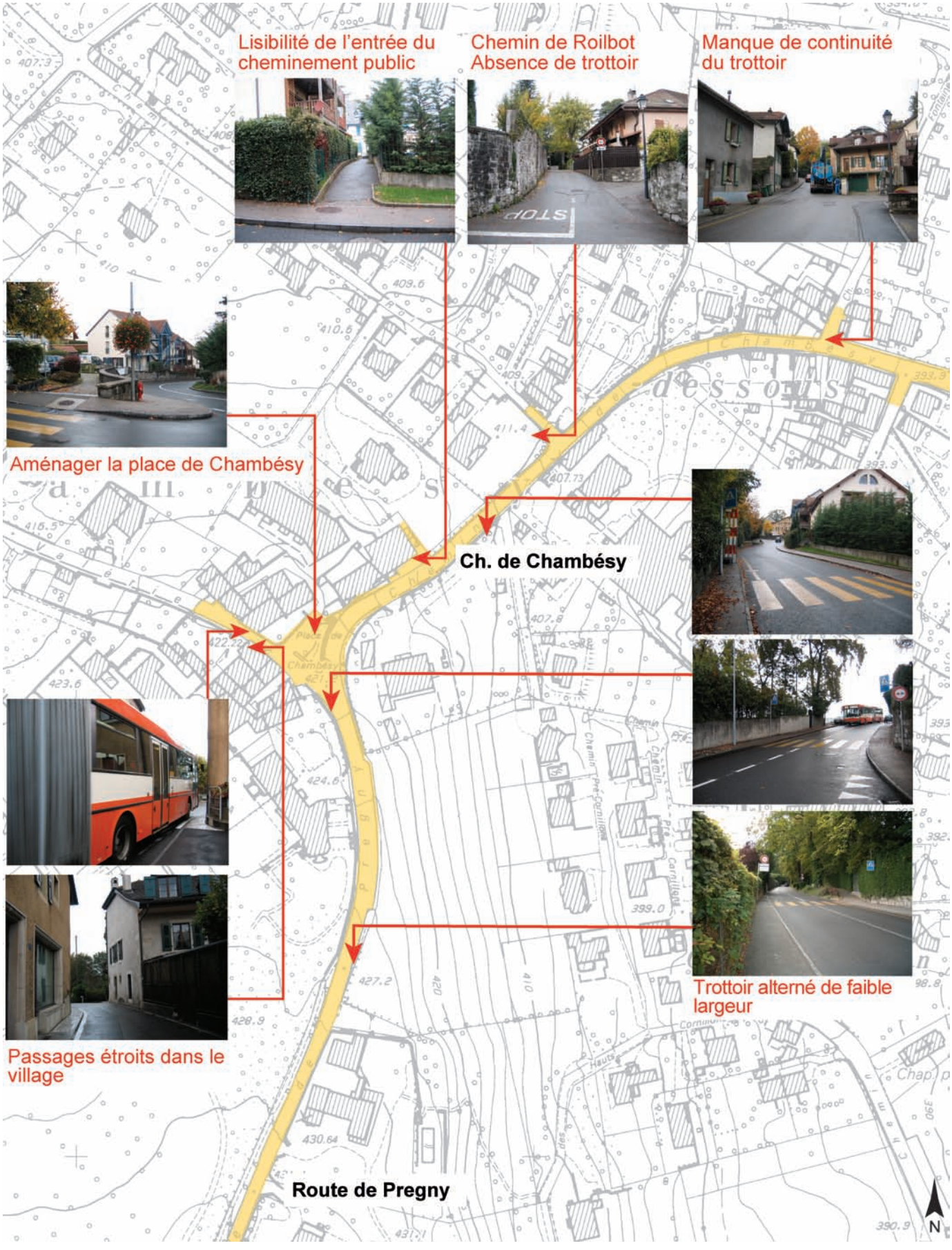

10.1 Diagnostic de l'état actuel

Le réseau

De manière générale la commune est dotée d'un vaste réseau de chemins pour piétons bien entretenu. Ce dernier comprend des cheminements sur trottoir ou sur les rues de quartier – notamment les itinéraires servant aux déplacements quotidiens des habitants – ainsi que des chemins de promenade indépendants à travers les parcs, les bois et la campagne..

Le réseau des chemins de promenade demande à être complété par des itinéraires à travers le secteur des organisations internationales et les grands domaines - tels que proposés par le plan directeur « Jardin des Nations ». Localement quelques maillons de liaison manquent ou sont à améliorer, En quelques lieux la signalétique d'accès est à améliorer. La réalisation de ces chemins se fera au gré des projets de construction ou des accords intervenus avec les propriétaires.

Le réseau des cheminements quotidiens est à compléter, avec l'extension des nouvelles constructions - notamment aux abords du village de Chambésy et dans les quartiers de villas récents où le maillage pourrait être complété sur la base de servitudes de passage.

Le long de la route de Pregny et du chemin de Chambésy par contre, des problèmes plus importants existent par l'extrême étroitesse des trottoirs, voire leur absence partielle. Le faible gabarit routier ne permet aujourd'hui que difficilement de remédier à cette situation. A plus long terme – dès la réalisation de la future « route des Nations » - une diminution du trafic de transit devrait permettre de réaliser un meilleur partage de l'espace public par l'aménagement de bandes piétonnes latérales franchissables par exemple.

10.2 Objectifs

Le plan directeur des chemins pour piétons de Pregny-Chambésy se structure selon trois objectifs principaux :

- créer une continuité des itinéraires quotidiens et de promenade
- améliorer la sécurité et
- assurer le confort des itinéraires.

Des propositions d'amélioration portent essentiellement sur les points de dysfonctionnement constatés.

Assurer une continuité

Pour inciter la population à se déplacer à pied, une réflexion toute particulière doit avoir lieu sur la continuité des itinéraires. Un maillage fin et continu permet de rendre la marche à pied plus attractive. La commune de Pregny-Chambésy dispose d'un réseau de chemins de promenade assez étendu, reliant les massifs boisés du nord, à l'espace agricole et aux parcs du bord du lac.

Dans un futur plus ou moins proche, ce réseau sera à compléter par la création d'itinéraires majeurs à travers les futurs parcs et espaces verts proposés par le plan directeur du « Jardin des Nations ».

Concernant les trajets quotidiens en direction des centres d'intérêts de la commune - école, commerces, sport, arrêts TPG - des compléments de liaisons manquantes ou des améliorations sont à effectuer au gré des opportunités, comme par exemple prévoir des négociations de servitude de passage avec les propriétaires concernés.

Pour atténuer l'effet de coupure de la ligne CFF et de la route de Lausanne, des liaisons supplémentaires sont à créer pour favoriser la continuité des cheminements et pour améliorer la sécurité. Il s'agit en particulier :

- d'étudier la faisabilité d'une nouvelle passerelle sur les voies CFF.
- d'améliorer la traversée sous-voie du chemin de Chambésy, facilitant l'accès à la plage communale et au Vengeron.
- D'aménager une nouvelle sortie au nord du jardin « Terre de Pregny » permettant de rejoindre le passage souterrain existant sous la route de Lausanne et de faciliter ainsi la liaison entre le chemin de l'Impératrice et la plage du Reposoir - et de prolonger également le réseau de promenades depuis la Ville jusqu'à la gare de Chambésy et au-delà.

Améliorer la sécurité

Avec l'essor de la circulation routière, la sécurité est devenue le souci majeur des autorités. Cette dernière doit être effective partout. Il s'agit également de tenir compte des besoins de mobilité des enfants, des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.

Les problèmes principaux se localisent essentiellement sur la route de Pregny, le chemin de Chambésy, et au centre du village de Chambésy. Ces difficultés sont en grande partie dues à des trottoirs localement trop étroits et surtout discontinus. Il s'agira de repenser ces aménagements qui devraient aller de pair avec une réduction du trafic de transit lors de la réalisation de la future « route des Nations ».

Trottoir très étroit

Le réseau des rues de quartier pose moins de problèmes de sécurité, à part ceux liés à une vitesse de circulation parfois inadaptée qui risque de s'aggraver encore avec l'augmentation future du nombre de logements et de la circulation interne induite. Ceci crée parfois une situation d'insécurité lors des traversées et aux carrefours. Une modération générale de la vitesse à l'intérieur des quartiers résidentiels pourra apporter une nette amélioration et contribuer à une cohabitation équilibrée entre les différents usagers.

Favoriser le confort

Promouvoir le confort au sein des cheminements piétonniers signifie rendre accessibles les parcours à tous les usagers, entre autres, les enfants, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées.

- Pour les enfants, des tracés sécurisés et balisés, du type Pédibus, en direction de l'école pourraient être mis en place.

- Pour les personnes à mobilité réduite, le confort se traduit par des chemins dégagés de tout obstacle pouvant nuire à son passage, comme des barrières architecturales, du mobilier urbain placé sur le trottoir, des revêtements de sol mal entretenus.

- Pour les personnes âgées, l'implantation de bancs le long du parcours se révèle essentiel. Un aménagement urbain non adapté aux personnes âgées peut représenter un frein à leur mobilité.

Le confort passe aussi par la qualité des itinéraires qui se traduit par l'entretien des paysages et une prise en compte de la qualité environnementale, sonore et olfactive.
Les mesures à réaliser en vue de favoriser un certain confort découlent d'un entretien permanent des parcours déjà aménagés ou d'améliorations ponctuelles.

Etat actuel

Confort/sécurité - aménagement des traversées de localités:
Route de Pregny

Aménagement de l'espace public:
Centre de Chambésy-dessus

Confort / sécurité:
Sous voie - Route de Lausanne

Exemples d'illustration

10.3 Mesures proposées

Un des objectifs du plan directeur des chemins pour piétons est de compléter la trame des itinéraires majeurs qui traversent la commune et d'en former un réseau structuré et cohérent dont les éléments sont :

- Les grands itinéraires de promenade nord-sud.
- Les liaisons interquartiers est-ouest.

Structure des itinéraires majeurs